

REGLEMENT Jeu des 7 Folaiilles

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société « **Galliance Elaborés** » SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE au capital de 352 096 Euros, dont le siège social est situé BP 24 - La Vraie Croix - 56 250 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 305 375 651 agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de ses Affiliés Sociétaires (ci-après désignée la « Société organisatrice ») organise du 15/05/2018 (00h00) au 15/07/2018 (23h59) inclus dans les magasins participants, un jeu 100% gagnant, avec obligation d'achat, par instants gagnants et par tirage au sort final intitulé « JEU DES 7 FOLAIIILLES » (ci-après le Jeu) selon les modalités décrites dans le présent règlement.

On entend par « **Affiliés Sociétaires** » toute autre entité qui contrôle directement ou indirectement (société mère) ou est contrôlée (filiales au sens des articles L.233-1 et L.233-3 du Code de commerce) par **Galliance Elaborés** ainsi que toute entité contrôlée directement ou indirectement par la société mère, la notion de « contrôle » s'entendant conformément à l'article L.233-3 du Code de commerce.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le participant du présent règlement, et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France Métropolitaine ayant acheté un produit porteur de l'offre et d'un code unique de participation (parmi les références répertoriées en annexe) dans l'un des magasins participant à l'opération.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Pour pouvoir participer au Jeu, il est également nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide. Toute inscription par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal, etc.) ne pourra être prise en compte. Il appartient au Participant de bien s'assurer que les informations communiquées sont valides, et que notamment l'adresse électronique fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Il est ainsi précisé qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le Participant a indiqué une adresse électronique invalide, ou s'il est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique.

La participation est strictement nominative. Le joueur ne peut en aucun cas jouer sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mail (et ce quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose) ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Configurations matérielles et logicielles requises :

Configuration matérielle :

- * PC ou MAC avec processeur Celeron 500 Mhz ou supérieur avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur.
- * Votre ordinateur doit vous permettre au minimum d'afficher une résolution écran de 1024 par 768 pixels.
- * La carte son n'est pas nécessaire pour participer au Jeu.
- * Téléphone ou tablette toutes marques disposant d'un navigateur WEB et non WAP, avec la version de logicielle supportant le HTML5 : <http://mobilehtml5.org/>
- * Une connexion internet fixe ou mobile active et fonctionnelle (Réseau Mobile 3G ou 4G recommandé, ou WIFI).

Configuration logicielle :

- * Système d'exploitation : Windows XP SP3, Vista, Windows 7, Mac OSX
 - * Navigateurs : Internet Explorer 7 ou supérieur, FireFox, Opéra, Chrome, Safari
- Le navigateur du joueur doit accepter les cookies et l'exécution des fonctions JavaScript, ainsi que l'exécution du protocole HTML5.
- Liste des versions logicielle mobile et tablette compatible sur <http://mobilehtml5.org/>

ARTICLE 4 : SUPPORTS DE COMMUNICATIONS DU JEU

Le Jeu sera communiqué au moyen des supports promotionnels suivants :

- Site web www.peredodu.fr
- Page Facebook Père Dodu
- Page Twitter Père Dodu
- PLV en magasin
- 5 000 000 Packs porteurs environ

ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu étant lié à l'acte d'achat, il est demandé aux participants de conserver leurs tickets de caisse originaux ainsi que les stickers/étuis/étiquettes porteurs des codes uniques. En cas de gain, ces éléments pourront être demandés conformément aux modalités qui auront été énoncées lors de l'affichage du message de gain (modalités également adressées par e-mail à l'adresse enregistrée par le participant). La société de gestion procédera à une vérification de conformité afin de valider le gain.

Le Jeu est accessible à l'adresse <http://www.lejeudes7folailles.fr> du 15/05/2018 (00h00) au 15/07/2018 (23h59) inclus (heure France métropolitaine) (la date et l'heure des connexions des joueurs, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Galliance Elaborés faisant foi).

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour que l'offre soit accessible sur internet 24h sur 24 directement à l'adresse <http://www.lejeudes7folailles.fr>, sans être tenue à une obligation de résultat.

Pour participer au Jeu et tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu par instants gagnants et être éligible au tirage au sort final, il suffit de :

1. Acheter un produit Père Dodu porteur du sticker promotionnel de l'offre ou de l'encart promotionnel entre le 15/05/2018 et le 15/07/2018 dans les enseignes participant à l'opération, la date du ticket de caisse faisant foi.

2. Conserver le code unique présent au dos de l'étiquette ou au dos du sticker sur le produit ou à l'intérieur de l'étui et se connecter sur <http://www.lejeudes7folailles.fr>

3. Créer son compte de participation en renseignant le formulaire d'inscription :

Civilité*

Nom et prénom*

Date de naissance*

Adresse e-mail*

Adresse postale*

Ville*

Code Postal*

Téléphone

*L'ensemble des champs de saisie marqués d'un « * » sont obligatoires et nécessaires pour la vérification de l'âge du participant et l'attribution des lots en cas de gain.*

L'adresse postale ne sera utilisée que pour l'envoi de votre lot.

4. Valider son inscription. Le participant reçoit alors un e-mail à l'adresse renseignée lors de son inscription pour obtenir son mot de passe et identifiant.

5. Cliquer sur « A vous de jouer », renseigner le code unique dans le champ de saisie prévu à cet effet (avant le 15/07/2018, 23h59, date limite).

6. Lire et accepter le présent règlement du Jeu en cochant la case prévue à cet effet.

7. Accepter ou non de recevoir des actualités et promotions de la part de Père Dodu en cochant la case prévue à cet effet. Si le participant ne souhaite pas recevoir les dites offres, la case devra rester décochée.

8. Si besoin, cocher la case qui certifie que le participant n'est pas un robot et suivre les instructions (procédé qui sécurise le site contre la participation automatique de robots).

9. Le jeu de cartes des 7 familles apparaît à l'écran, cartes cachées.

10. L'animation se déclenche, les cartes se retournent, une combinaison de carte s'affiche à l'écran et détermine la dotation remportée conformément au tableau de correspondance ci-dessous :

- **6 cartes de la même famille =>** le participant remporte une dotation « gros lot » de la période en cours (*voir détail des dotations mises en jeu à l'article 7 du présent règlement*)
- **5 cartes de la même famille =>** le participant remporte un jeu de cartes des 7 familles Père Dodu (*voir détail des dotations mises en jeu à l'article 7 du présent règlement*)
- **4 cartes de la même famille =>** le participant remporte un e-coupon d'une valeur de 0.5€ (*voir détail des dotations mises en jeu à l'article 7 du présent règlement*)

Il est autorisé autant de participations que de produits porteurs de l'offre achetés et donc de codes uniques détenus par le participant.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont frauduleuses, inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées après la fin du Jeu.

Si la société organisatrice soupçonne une fraude, elle se réserve la possibilité de supprimer la participation et donc le gain éventuel, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait

Pour être éligible au tirage au sort final, le participant doit avoir saisi au moins 3 codes uniques, c'est à dire avoir acheté au moins 3 produits porteurs, en simultané ou non.

ARTICLE 6 - OBTENTION DES DOTATIONS

6.1 Dotations mises en jeu par Instants Gagnants ouverts

- du 15/05/2018 au 23/05/2018
 - 10 Ecran TV Led TCL 49 pouces
 - 710 jeux de cartes des 7 familles
 - Des bons de réduction dématérialisés d'une valeur de 0.5€ pour toute participation n'ayant pas remporté l'une des dotations ci-dessus
- du 24/05/2018 au 02/06/2018
 - 10 Bons cadeau Center Parc d'une valeur de 500€
 - 710 jeux de cartes des 7 familles
 - Des bons de réduction dématérialisés d'une valeur de 0.5€ pour toute participation n'ayant pas remporté l'une des dotations ci-dessus
- du 03/06/2018 au 11/06/2018
 - 10 Barbecue WEBER Original KETTLE
 - 710 jeux de cartes des 7 familles
 - Des bons de réduction dématérialisés d'une valeur de 0.5€ pour toute participation n'ayant pas remporté l'une des dotations ci-dessus
- du 12/06/2018 au 20/06/2018
 - 10 Robots cuiseurs Moulinex
 - 710 jeux de cartes des 7 familles
 - Des bons de réduction dématérialisés d'une valeur de 0.5€ pour toute participation n'ayant pas remporté l'une des dotations ci-dessus
- du 21/06/2018 au 29/06/2018
 - 10 Babyfoots
 - 710 jeux de cartes des 7 familles
 - Des bons de réduction dématérialisés d'une valeur de 0.5€ pour toute participation n'ayant pas remporté l'une des dotations ci-dessus
- du 30/06/2018 au 08/07/2018
 - 10 Prestations de Chef à Domicile
 - 710 jeux de cartes des 7 familles
 - Des bons de réduction dématérialisés d'une valeur de 0.5€ pour toute participation n'ayant pas remporté l'une des dotations ci-dessus
- du 09/07/2018 au 15/07/2018
 - 8 WE pour 2 personnes dans une capitale européenne
 - 710 jeux de cartes des 7 familles
 - Des bons de réduction dématérialisés d'une valeur de 0.5€ pour toute participation n'ayant pas remporté l'une des dotations ci-dessus

Les dotations mises en jeu font l'objet d'instantanés gagnants ouverts, déposés auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi, sous la forme « jour/mois/année/minute/seconde ».

Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sur toute la durée de l'opération

Les instants gagnants sont dits « ouverts ». Ils débutent à un instant précis prédéterminé « jour/mois/année/minute/seconde » et prennent fin dès la connexion du premier participant régulièrement inscrit suivant cet instant.

Le moment de la connexion retenu pour déterminer ce que le participant a gagné est le moment précis (au centième de seconde près) où ledit participant clique sur le bouton « Je découvre ce que j'ai gagné », après avoir complété le formulaire de participation en renseignant les informations personnelles demandées (champs obligatoires), coché la case qui certifie qu'il n'est pas un robot, accepté le règlement du Jeu et participé à l'animation de jeu, conformément à l'article 5 ci-dessus.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le Jeu sera gagnante.

L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instants gagnants est celle de l'ordinateur du participant diffusant le Jeu en France métropolitaine.

Les dotations seront adressées par voie postale ou par e-mail le cas échéant, à l'adresse postale ou e-mail du gagnant renseigné lors de son inscription.

Les bons de réduction remportés d'une valeur de 0.5€ sont valables sur l'ensemble des produits de la gamme Père Dodu.

6.2 Dotation mise en jeu par tirage au sort final

Est mise en jeu par tirage au sort final une voiture modèle Citroën C4 Picasso

Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le 31/07/2018 par la société de gestion parmi l'ensemble des participants au jeu ayant saisi au moins 3 code uniques différents, collectés en base de données.

Le gagnant sera contacté par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse qui aura été renseignée par le participant au moment de son inscription, conformément à l'article 5 du présent règlement. Le courrier précisera les modalités de récupération du véhicule.

6.3 Généralités

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) par La Poste ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

Chaque lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 7 - DOTATIONS MISES EN JEU

7.1 Dotation : Voiture

Citroën C4 Picasso Live essence 110 ch

C4 Picasso PureTech 110 S&S BVM6 Live -Monospace - Moteur 4 cylindres Turbo Essence - Cylindrée 1199 cm3 - Puissance 110 Ch - Puiss. fiscale 6CV - Emission de CO2 : 115 g/km Boîte manuelle 6 rapports - Traction - Système audio bi-tuner RDS MP3 - Kit mains-libres Bluetooth Climatisation-Régulateur et Limiteur de

vitesse - Pneus 205/60/16 - Coloris Blanc Banquise, intérieur tissu Milazzo - Harmonie Gris Ardoise. Le véhicule sera mis à la disposition du gagnant dans la concession CITROEN la plus proche de son domicile.

Les frais suivants seront également à la charge de la société organisatrice :

L'ensemble des frais administratifs liés à la mise en circulation du véhicule (carte grise, immatriculation)

Un plein de carburant.

Prix public : 25 500€ TTC

7.2 Dotation : Week-end dans une capitale européenne pour 2 personnes comprenant

- la prise de contact avec le gagnant
- le transport AR depuis la gare ou l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant
- les transferts aéroport / hôtel
- 1 nuit en hôtel 3* en formule nuit + petit déjeuner
- la gestion opérationnelle du séjour (via la mise en place d'un service de conciergerie)

Reste à la charge des gagnants l'ensemble des frais de vie liés au séjour, ainsi que les frais liés au transport entre le domicile des gagnants et la gare ou l'aéroport le plus proche de leur domicile.

7.3 Dotation : TV TCL 49" U49C7006

- Résolution : 3840x2160
- Luminosité (cd/m2): 400
- Contraste dynamique : Mega
- Puissance son: 2x10 W
- Tuner : DVB-T2/C/S2
- Connectique numérique : 3 x 2.0a
- Port USB Multimédia (vidéo haute définition, photo, musique) : 2 (1 x 3.0, 1 x 2.0)

Prix public : 699€ TTC

7.4 Dotation : Week-end à Center Parcs

Sous la forme d'une carte cadeau d'une valeur de 500€ TTC Les cartes cadeaux sont valables 2 ans à compter de la date de commande.

7.5 Dotation : Barbecue Weber Original Kettle diamètre 57 cm

Barbecue à Charbon - Sur pieds

Surface de cuisson Diamètre 54,5 cm - De 8 à 12 personnes

Matière de la cuve Acier émaillé

Le + : Système de nettoyage breveté One-Touch

Prix Public: 199,99 € TTC

7.6 Dotation : Robot cuiseur Moulinex Companion XL HF806

Capacité XL (4,5 L) - Utile 3,0 l

Moteur classique - 1550 W

6 fonctions - 12 programmes - 12 vitesses

Le + : Capacité du bol pour 10 personnes - Cuisson couvercle ouvert

Prix public: 699,99 € TTC

7.7 Dotation : Babyfoot Corner Cortes Games

Conçu et réalisé comme les jeux adultes, et de qualité professionnelle, avec joueurs en métal, barres télescopiques en acier et poignées rondes. Ce babyfoot

Corner de par son design, ressemble de près à un jeu de café, c'est un babyfoot enfant qui plait aussi bien aux adolescents qu'aux adultes.

Ces Jeux de babyfoot sont livrés pré-montés en usine, il reste à monter les pieds et les joueurs sur les barres à la réception.

Prix Public: 363 € TTC

7.8 Dotation : Chef à domicile - repas entrée- plat - dessert pour 4 personnes

- La confection d'un repas composée de : entrée - plat - dessert pour 4 personnes
- Le gestion opérationnelle du projet (prise de contact avec les gagnants, élaboration du menu, choix d'une date de prestation)

Prix public : 320€ TTC

7.9 Dotation : Jeu des 7 familles

- Jeu de 44 cartes avec étui

Prix public : 5 € TTC

7.10 Dotation : Bon de réduction de 0.5€

Le gagnant du bon de réduction recevra un e-mail à l'adresse indiquée lors de son inscription. Sous réserve qu'il ait renseigné toutes les informations obligatoires. Sera présent dans l'e-mail un lien permettant d'imprimer son bon de réduction.

Le bon de réduction immédiate d'une valeur de 0.5€ TTC ne sera imprimable qu'une seule fois, et sera valable pendant 1 mois à compter de son impression, à valoir dans toutes les enseignes grandes et moyennes surfaces commercialisant les produits de la gamme Père Dodu.

ARTICLE 8 - DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement et la liste des instants gagnants ouverts sont déposés à l'étude de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse

Grassi.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site <http://www.lejeudes7folailles.fr>

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'huissier prévaudra.

ARTICLE 9 - AUTORISATION DE COMMUNICATION DES NOMS DES GAGNANTS

La participation au présent Jeu emporte, au profit de la Société Organisatrice, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au Jeu, les noms, initiale du prénom des gagnants sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour

responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site Internet et/ou le Jeu fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au site du Jeu ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution de la dotation au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants donné lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur, les informations sont collectées par FACILITY SAS en sa qualité de prestataire technique agissant au nom et pour le compte de Société organisatrice dans le cadre de l'organisation du jeu. Ces données sont collectées pour les besoins de la présente offre et pourront également être utilisées, moyennant l'accord des participants, pour recueillir l'avis du consommateur sur la promotion commerciale, ainsi qu'à des fins d'enquêtes de satisfaction,

d'élaboration de statistiques ou d'organisation de jeux concours similaires de la Société organisatrice. FACILITY SAS prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux dispositions de la loi précitée. Le consommateur bénéficie en outre d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles le concernant. Afin d'exercer ces droits, le consommateur pourra adresser sa demande, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité par courrier, à l'adresse suivante : «Galliance Elaborés - service CIL - BP24 - la vraie croix 56250 ELVEN» ou par voie électronique à **contact@promogest.fr** en mentionnant « JEU DES 7 FOLAILLES » dans l'objet du message.

Les données collectées seront conservées pour une durée maximum de 3 ans à compter de la date de fin du jeu, conformément au référentiel de durée de conservation des données dans le cadre d'une relation commerciale et marketing telle que définie par la CNIL puis seront automatiquement détruites à l'exception des participants ayant donné leur accord pour recevoir des offres de la part de Père Dodu au moment de leur inscription au jeu conformément à l'article 5 du présent règlement, auquel cas les données seront conservées pendant une durée de trois ans.

ARTICLE 12 - DEPOT ET COOKIES

Le consommateur est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur le site permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. FACILITY SAS demandera au consommateur l'autorisation de déposer et stocker des cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur.

Que sont les cookies ?

Les cookies sont des petits fichiers installés sur votre appareil, qui remplissent différentes fonctions, et notamment vous permettent de naviguer entre les pages avec efficacité, se souviennent de vos préférences et, en règle générale, améliorent votre expérience.

Sous réserve d'obtenir votre consentement lorsque la loi applicable l'exige, nous utilisons des cookies afin d'améliorer l'utilisation et la fonctionnalité de notre Site, et de mieux comprendre la façon dont les visiteurs utilisent nos médias numériques, ainsi que les outils et services qui y sont proposés. L'utilisation des cookies vous permet de gagner en fluidité lors de vos consultations et évalue vos déplacements sur notre Site avec davantage de précision.

Quels sont les cookies utilisés sur le Site et comment désactiver ces cookies ?

Cookies installés sur le site	
essentiels/analytiques	Certains cookies de ce Site sont indispensables et essentiels à l'utilisation de ce Site et de certaines

	de ses fonctionnalités (filtre d'âge). D'autres sont utilisés aux fins d'optimiser votre navigation sur notre Site ou encore d'établir des statistiques anonymes et volumes de fréquentation et d'utilisation de divers contenus, rubriques, etc... du Site nous permettant d'améliorer l'intérêt de nos services ou encore aux fins de vous fournir des contenus en rapport avec vos centres d'intérêt.
--	--

Vous trouverez ci-dessous la liste des cookies utilisés sur le site de jeu, leur finalité et comment les désactiver.

A l'exception des cookies dits « essentiels », que vous ne pouvez pas désactiver, ces cookies peuvent être désactivés à tout moment, individuellement ou en totalité.

Nous vous informons toutefois que certains paramétrages que vous pourriez effectuer seront susceptibles de modifier votre navigation sur le Site et vos conditions d'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

Conformément aux recommandations de la CNIL, les cookies sont conservés pour une durée maximale de 13 mois.

Cookies tiers

L'utilisation du site de jeu peut entraîner l'installation de certains cookies émis par des tiers (agences de communication, société de mesure d'audience, réseaux sociaux, YouTube, ...) qui ne sont pas contrôlés par nous. L'émission et l'utilisation de cookies par des tiers, sont soumises aux politiques de confidentialité de ces tiers.

Liste des cookies strictement nécessaires

Nom	Placé par	Usage	Durée
JSESSIONID	FACILITY SAS	Technical	Session
JSESSIONID BIP	FACILITY SAS	Technical - BigIP	Session
PHPSESSID	FACILITY SAS	Technical - another platform	Session

Liste des cookies de mesure d'audience

Nom	Placé par	Usage	Durée
_utm_c	Google Analytics	Website Analytics	13 months
_utm_a	Google Analytics	Website Analytics	6 months
_utm_z	Google Analytics	Website Analytics	24 hours

Ce site utilise Google Analytics : les données générées par les cookies concernant votre utilisation du site (y compris votre adresse IP) seront transmises et stockées par Google sur des serveurs situés aux Etats-Unis. En utilisant ce site internet, vous consentez expressément au traitement de vos données nominatives par Google dans les conditions et pour les finalités décrites ci-dessus

Comment refuser et/ou désinstaller des cookies ?

Sur un ordinateur

Vous pouvez désinstaller ces cookies de deux manières.

D'une part, grâce à votre navigateur Internet, vous pouvez consulter les cookies déjà installés sur votre ordinateur, et les supprimer un à un par type de cookie comme indiqué dans le bandeau ou tout d'un coup.

- Navigateur Apple Safari : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Préférences », espace dédié aux « Cookies et autres données de site Web » ;
- Navigateur Google Chrome : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Paramètres », sous-rubrique « Paramètres de contenus », espace dédié aux « Cookies et données du site » ;
- Navigateur Microsoft Internet Explorer : menu « Outils », rubrique « Options Internet », puis « Général » puis « Historique de navigation », puis « Paramètres », fenêtre « Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique » et enfin, « Afficher les fichiers » ;
- Navigateur Mozilla Firefox : menu « Outils », rubrique « Options », sous-rubrique « Vie privée », fonctionnalité dédiée « Supprimer des cookies spécifiques ».

Par ailleurs, vous pouvez paramétrer votre navigateur Internet aux fins de bloquer ou de recevoir un avertissement pour toute installation de cookie. Les étapes à suivre diffèrent selon chaque navigateur, mais vous pouvez trouver des instructions dans le menu « Aide » de ce dernier. Le paramétrage du navigateur peut être réalisé indépendamment sur chacun des terminaux que vous utilisez pour accéder au site de jeu

Sur un smartphone ou une tablette

Vous pouvez désinstaller ou supprimer ces cookies selon les méthodes suivantes :

- Navigateur Android : rubrique « Confidentialité et sécurité » dans le menu « Paramètres », de là vous avez accès aux fonctionnalités « Vider le cache », « Effacer les mots de passe » « Effacer tous les cookies », « Effacer les données de formulaire » et « Effacer les mots de passe ». Vous pouvez également paramétrer ces fonctionnalités afin de ne plus enregistrer de cookie.
- Navigateur Google Chrome : dans le menu « Paramètres » dans la catégorie « Options avancées », puis « Effacer données navigation », puis les données que vous souhaitez supprimer.
- Navigateur Apple sous iOS 8 : touchez « Réglages » puis dans l'onglet « Safari » sélectionner « Bloquer les cookies » et choisissez l'une des options proposées : « Toujours autoriser, N'autoriser que les sites Web visités,

N'autoriser que les sites Web actuellement ouverts, ou Toujours bloquer ». Sous iOS 7 ou version antérieure, vous pouvez choisir entre les options « Jamais, Des tierces parties et annonceurs, et Toujours ».

La désinstallation ou le blocage des cookies utilisés sur le site de jeu peut affecter voire prévenir votre utilisation du site

ARTICLE 13 - DECISIONS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

La Société Organisatrice en informera les Participants par tout moyen de son choix.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE - DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

**JEU DES 7 FOLAILLES
PGMS 18009
BP 15
13717 - ROQUEVAIRE CEDEX**

Et au plus tard trente jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement.

Le litige, à défaut de pouvoir régler amiablement le différend, sera porté devant le Tribunal d'Instance ou Tribunal de Grande Instance compétent selon le domicile du consommateur.

ARTICLE 15 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET DES FRAIS DE CONSULTATION DU REGLEMENT COMPLET

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaire à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation à l'offre peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du jeu (mentionnée à l'article 14 ci-dessus), en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total de 0,20 euros TTC, sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur.

Le remboursement du timbre de la demande de remboursement peut également être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 31/07/2018 minuit heure France métropolitaine (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du jeu (mentionnée à l'article 14 ci-dessus), accompagnées des coordonnées bancaires IBAN BIC, ainsi que de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet, la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de sa connexion au site.

Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment la connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site internet : <http://www.lejeudes7folailles.fr> et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participation pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.